



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/72

Fondation Claude Martin - Présentation du budget primitif 2020, du compte administratif 2019
et du budget supplémentaire 2020

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/72 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs, le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, dénommée aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le département.

Le budget primitif 2020, accompagné du rapport et de la délibération sur celui-ci, approuvés par la Fondation Claude Martin, doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget primitif 2020 se décomposent comme suit :

Budget primitif 2020

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	931 100,00 €	931 100,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	931 100,00 €	931 100,00 €
Crédits d'investissement votés	282 500,00 €	282 500,00 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section d'investissement	282 500,00 €	282 500,00 €
Total cumulé	1 213 600,00 €	1 213 600,00 €

Le compte administratif 2019 accompagné de son rapport et de sa délibération, approuvés par la Fondation Claude Martin, doivent être soumis à l’approbation du Conseil municipal.

Compte administratif 2019

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	798 688,15 €	980 309,33 €
	Section d'investissement	318 924,70 €	126 793,03 €
		+	+
Reports de l'exercice 2018	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 € (si déficit)	853 206,52 € (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 € (si déficit)	86 306,12 € (si excédent)
		=	=
	Total (réalisations + reports)	1 117 612,85 €	2 046 615,00 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	291 487,35 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	291 487,35 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	798 688,15 €	1 833 515,85 €
	Section d'investissement	610 412,05 €	213 099,15 €
	Total cumulé	1 409 100,20 €	2 046 615,00 €

Enfin, le budget supplémentaire 2020 accompagné du rapport et de la délibération sur celui-ci, approuvés par la Fondation Claude Martin, doivent également être soumis à l’approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget supplémentaire 2020 se décomposent comme suit :

Budget supplémentaire 2020

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	637 514,80 €	0,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	637 514,80 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	637 514,80 €	637 514,80 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	430 497,43 €	827 810,33 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	291 487,35 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	105 825,55 € (si solde négatif)	0,00 € (si solde positif)
	=	=
Total de la section d'investissement	827 810,33 €	827 810,33 €
Total du budget	1 465 325,13 €	1 465 325,13 €

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le compte administratif pour l'exercice 2019 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

DELIBERE

- 1- Le budget primitif pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin est approuvé.
- 2- Le compte administratif pour l'exercice 2019 de la Fondation Claude Martin est approuvé.
- 3- Le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin est approuvé.
- 4- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Audrey HENOCQUE